



GREVE DES AGENTS DE LA RMN-GP AU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU

Le SNMD avait déposé un préavis de grève à l'attention des agents de la RMN-GP affectés au château de Fontainebleau, pour ce 27 novembre 2013.

Ce préavis, qui porte sur les conditions d'intégration de ces personnels au sein du MCC sur le site de Fontainebleau, a été mis à exécution à l'issue de l'Assemblée Générale réunie ce matin.

La totalité des agents de la RMN-GP à Fontainebleau sont donc en grève ce mercredi 27 novembre 2013, ce qui entraîne notamment la fermeture des caisses-contrôle et du vestiaire.

Le château de Fontainebleau est ainsi ouvert gratuitement au public

Hier soir, nous étions reçus par l'administration, dans le cadre des négociations prévues par les dispositions législatives relatives à la grève.

Pour mémoire, les revendications formulées depuis plusieurs mois par ces agents sont les suivantes :

- ▶ *d'être transférés sous le statut de la Fonction publique d'Etat, comme le furent avant eux leurs collègues d'Orsay et de Guimet en 2003-2004.*
- ▶ *compte tenu du retard pris par les autorités de tutelle et l'administration dans le traitement de ce dossier, et de la complexité des éléments techniques, le desserrement, du calendrier de transfert.*
- ▶ *La mise en place d'une « cellule de transfert et de suivi social » afin de bénéficier d'un accompagnement lors des entretiens individuels.*
- ▶ *Que ce transfert se fasse sans « pertes » sur les rémunérations et primes et conventions actuelles (mutuelle, prime de départ à la retraite, prime de fin d'année...). Les compensations devront être justes et claires.*
- ▶ *Une souplesse dans le solde des congés et ce jusqu'au premier trimestre 2014 et non au 31 décembre 2013, car l'annonce de l'obligation du solde pour la fin de l'année a été très et trop tardive.*
- ▶ *Augmentation du nombre d'ETPT afin d'assurer un bon fonctionnement du service et une gestion correcte des personnels.*

Alors que le cabinet de la Ministre et la Direction Général des Patrimoines se targuent d'être des champions du dialogue social, les réponses apportées hier soir par l'administration à des questions pourtant posées de longue date, étaient très loin du compte, voir farfelues pour certaines d'entre elles

Ce que dit l'administration :

- Sur la revendication concernant le statut de la Fonction Publique d'Etat : Non, impossible, hormis en légiférant. Et le MCC ne souhaite pas demander à la Fonction Publique d'intervenir en ce sens auprès du gouvernement. En prétextant, entre autres, que cela serait plus rentable pour les agents d'être contractuels que titulaires.
- Sur le desserrement du calendrier : Non, impossible, la Délégation de Service Public de Fontainebleau accordée à la RMN-GP (droit d'entrée, caisses-contrôles, vestiaire) prenant

fin le 31 décembre 2013, ils doivent, selon eux, effectuer impérativement ce transfert au 1^{er} janvier 2014. Il n'en reste pas moins que le retard pris sur ce dossier incombe pleinement à nos dirigeants. Lesquels veulent à présent bâcler cette affaire en 15 jours (étude des cas particuliers, recevoir les agents un par un, simulation de leur paie, élaboration de leur contrat, et ne parlons même du temps nécessaire à régler les situations contractuelles les plus difficiles...).

Tout doit être fait à la va-vite, Le ministère fait bientôt pire que les patrons du secteur privée.

- Mise en place d'une cellule de transfert : Oui. Il était grand temps. C'est le moins que pouvait faire l'administration.
- Sans perte de salaire : oui, mais à condition de socler les jours fériés. Ce qui revient à dire que ces agents n'auraient pas le choix du volontariat. Ils seraient donc contraints de travailler les jours fériés!!! Quand il s'agit de procéder à la hâte, le ministère ne manque pas d'imagination...Mais ceci est totalement contraire à la législation. Cette intégration dans un E.P du Ministère de la Culture ne doit pas donner lieu à des pertes de rémunérations. Par ailleurs, le ministère se doit, lui aussi, de respecter la législation sur les jours fériés.
- Sur les congés payés dus à ces agents : la question sera traitée au cas par cas.

L'administration admet quand même que les agents doivent être reçu individuellement en présence d'un représentant syndical. Ce sera chose faite le mardi 03 décembre 2013.

En outre, elle réunira, enfin, la cellule de transfert le mercredi 04 décembre 2013.

Aujourd'hui la grève est massive. Elle est à la hauteur du mécontentement et des attentes des agents de la RMN-GP. Ils exigent des réponses plus précises à leurs revendications, et ce de manière urgente.

Le SNMD-CGT n'hésitera pas à déposer de nouveau un préavis de grève si les personnels en décident en assemblée Générale.

Paris, le 27 novembre 2013